

## RAPPORT D'ORIENTATION 2019

2019 se présente comme une année charnière pour le développement de l'APEI de la Boucle de la Seine (APEI-BS).

Si l'APEI de la Boucle de la Seine, dont la mission première est de

« assurer les meilleures conditions d'accueil, de vie et de développement aux personnes handicapées mentales et de soutenir leurs familles »

maintient haut et fort ses valeurs et ses priorités, le contexte environnemental nécessite une adaptation et une évolution :

1. Reconnaissance de la personne handicapée comme un citoyen à part entière, évolution des usages nationaux pour s'aligner sur les pratiques internationales
2. Introduction de la notion « d'inclusion » dont le sens doit être défini avec les familles, les professionnels, les personnes handicapées elles-mêmes. Cette inclusion, cette citoyenneté, impliquent le recours aux services de droit commun. Il nous faudra faire évoluer la société vers une société accueillante.
3. Cette inclusion est également promue par les pouvoirs publics : politique du handicap, modification des financements des tutelles, soutien des « innovations inclusives », directives inquiétantes, dans le domaine du travail notamment.

L'immobilisme en cette période de transition serait une faute grave. Nous devons rester acteurs du changement pour garder un certain contrôle de la situation. L'appui des fédérations comme l'Unapei, Nexem (ex Fégapei) est indispensable au niveau politique.

### 1. La politique associative : elle animera le Projet Associatif Global 2019-2024

Qu'est-ce que « l'inclusion » pour l'APEI-BS ?

Nous avons entamé une réflexion entre administrateurs et professionnels pour accorder un même sens à ce terme et développer des actions partagées. Cette réflexion doit également s'étendre aux familles et aux personnes handicapées.

L'inclusion implique un décloisonnement entre tous les acteurs : la personne elle-même, sa famille, les professionnels, les administrateurs, les partenaires. Elle nécessite de la souplesse dans les orientations et les modalités d'accompagnement.

Une « Charte de l'Inclusion » sera rédigée pour une vision partagée.

### 2. Enfance, adolescence

L'école inclusive, si elle n'est pas encore une réalité, est une volonté politique affichée aux yeux de la société toute entière et permettra de changer son regard sur le handicap. L'APEI développe modalités d'accompagnement en milieu ordinaire tout en poursuivant la diversité et la modernisation de l'offre en établissement.

### 3. Le développement de « l'habitat inclusif »

Les nouveaux projets architecturaux doivent prendre en compte ce concept d'ouverture et d'adaptation du mode d'hébergement aux attentes des personnes.

### **3. Accompagnement professionnel**

Le travail des personnes handicapées, que ce soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire, est un facteur de d'inclusion, de valorisation et d'épanouissement.

Le décloisonnement vers le milieu ordinaire des travailleurs qui en expriment le souhait sera soutenu par une formation, un accompagnement, et surtout la garantie d'une possibilité de retour vers le secteur protégé.

### **4. L'accueil de jour pour adultes**

Les adultes qui ne souhaitent pas ou ne sont pas en capacité de travailler doivent pouvoir s'épanouir à travers des activités valorisantes et une participation citoyenne aux activités de droit commun. Une réflexion est en cours dans ce sens.

### **5. Accueil médicalisé**

Des solutions doivent être trouvées pour les améliorations architecturales indispensables à un accompagnement de qualité, une plus grande ouverture des établissements vers l'extérieur et l'ouverture des places d'accueil de jour pour lesquelles nous avons l'autorisation.

### **6. Le vieillissement des personnes**

La Charte « Un Avenir après le Travail », signée en janvier 2019 profite également aux personnes vieillissantes qui n'ont jamais travaillé. Elle prend en compte l'es aspects ressources, hébergement, loisirs, santé. Un référent a été formé dans les établissements. Il faut maintenant la faire vivre.

### **7. Les partenariats**

L'APEI-BS est un acteur de l'ESS et doit être reconnue comme tel par les communes, les entreprises et autres partenaires. Un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) par Hauts-de-Seine Initiatives (HDSI) est en cours pour développer cette reconnaissance, l'appui de mécénat, la recherche de fonds indispensables pour conduire tous nos projets.

La structuration du bénévolat et la communication sont également des axes de développement prioritaires.

Catherine Harpey

Présidente

**Leur projet de vie au cœur de nos actions**

